



je vous trouve calculateur et manipulateur diffamation ou pas

Par **acta**, le **27/04/2021** à **08:48**

Bonjour,

Je tiens à vous remercier pour la qualité du forum, on apprend beaucoup de chose en lisant les différentes questions et réponses.

Pour ma part n'ayant pas trouvé réponse dans les autres messages, je vous fait part de ma question dans celui ci.

Suite a une succession difficile. Ma soeur à écrit dans un courrier "*je vous trouve calculateur et manipulateur*", "*il y a eu tout un harcèlement au téléphone*" (ma personne et mon marie) courrier diffusé aux autres héritiers pour faire refusé ma proposition d'achat de la maison familiale, sans que j'ai un droit de regard sur ce dit courrier. Ensuite en insistant aupres de ma soeur, j'ai eu un courrier réécrit pour moi qui contient les termes en italique.

Alors est ce de la diffamation?

merci à bientôt

Par **tomrif**, le **27/04/2021** à **17:44**

bonjour,

non

de plus, faire qu'il y ai diffamation ou injure, il faut qu'il y ai perte du caractère confidentiel. si le courrier n'a été diffusé qu'à des membres de la famille, un juge peut considérer qu'il n'y a pas perte du caractère confidentiel, voir <https://www.loi1881.fr/email-frere-soeurs-caractere-confidentiel>

Par **youris**, le **27/04/2021** à **18:01**

bonjour,

la diffamation est l'allégation ou imputation d'un fait, constitutif d'un délit ou d'une contravention selon son caractère public ou non, qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération ou d'un corps constitué.

dans votre cas, vous dire que vous êtes calculateur et manipulateur n'est pas un délit, ni une contravention.

pour le harcèlement moral, il appartient à votre soeur de le prouver, l'affirmer est insuffisant, il concerne essentiellement le droit du travail.

voir ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31146>

salutations

Par **acta**, le **27/04/2021** à **20:13**

Merci pour vos réponses et vos liens, se fut très instructif.

bonne soirée